



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte :

Transmis le 02-12-22
Mis en ligne le 02-12-22

DECISION N° 2022_191

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DU SIMAJE À LA VILLE DE LOURDES POUR LE STOCKAGE DES COLLECTIONS DU MUSÉE PYRÉNÉEN

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°18 en date du 21 décembre 2021,

Considérant que le SIMAJE met à la disposition de la Ville de Lourdes un local situé 1 rue Francis Jammes 65100 Lourdes, d'une superficie de 250 m²,

Considérant que cette mise à disposition est consentie et acceptée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction,

Considérant que le lieu est mis à disposition pour permettre le stockage de biens, propriété de la ville de Lourdes pour son Musée pyrénéen, et dans le respect de la réglementation spécifique au titre des musées de France,

Considérant que la convention prévoit les conditions de la mise à disposition, notamment concernant les dispositions financières,

Le Maire de la Ville de Lourdes,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

Que le local sis 1 Rue Francis Jammes, mis à disposition à titre gracieux par le SIMAJE, accueillera les collections du Musée Pyrénéen, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

ARTICLE 2 :

De signer la convention de mise à disposition correspondante jointe à la présente décision.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél.: 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 02-12-22



Thierry LAVIT

Vice-président du Conseil départemental de
Hautes-Pyrénées

Vice-président de la Communauté
d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées